



## **C'est la rentrée pour la grande collecte des papiers et des journaux dans les écoles**

Ayant pour objectif d'atteindre 60% de recyclage des papiers en 2018, le SMICTOM d'Ille et Rance lance la grande collecte des papiers et des journaux dans les écoles du territoire. Pour y parvenir, le SMICTOM propose de conventionner avec les associations des écoles et la commune.

Actuellement 25 écoles ont conventionné avec le SMICTOM pour la grande collecte. Par la suite, le SMICTOM souhaite conventionner avec la totalité des écoles du territoire. Le SMICTOM d'Ille et Rance accompagne financièrement les Associations de Parents d'Elèves grâce aux bénéfices résultants pour la mise en place de projets pédagogiques.

### **Stockez vos journaux pour les collectes spéciales**

Pour la collecte des journaux, des bennes temporaires sont mises à disposition des écoles, le temps d'une semaine. Seul le papier journal en vrac, sec et non souillé est accepté pour cette collecte spécifique. Aucune erreur de tri n'est acceptée sur la collecte des journaux afin d'assurer le bon fonctionnement du recyclage. Un abonné à un quotidien régional reçoit en moyenne 50 kg de journal par an à son domicile.

Les journaux collectés sont acheminés vers l'usine Cellaouate (Morlaix) qui les revalorise en un isolant écologique : la ouate de cellulose. L'objectif est de développer une filière bretonne créatrice d'emplois.

L'école René Guy Cadou de Tinténiac et l'école publique de Pleugueneuc sont les 1<sup>ères</sup> écoles à bénéficier des bennes. Aussi, petits et grands, habitant de la commune ou non, tout le monde est invité à déposer ses journaux entre le 27 septembre et le 4 octobre. Entre le 4 et le 11 octobre, viendra le tour de l'école privée Sainte Anne de Saint Pierre de Plesguen et l'école privée Saint Joseph de Bonnemain de procéder à la collecte des journaux.

### **Pour les autres papiers, c'est toute l'année**

Les papiers, enveloppes, courriers, lettres, annuaires, magazines, catalogues, livres, cahiers, bloc-notes, publicités et prospectus sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à la collecte du papier dans les écoles. Les 1<sup>ères</sup> colonnes vont être installées à proximité des écoles début septembre. Les papiers collectés par le SMICTOM seront ensuite recyclés en journaux (entreprise UPM, Seine-maritime).

Le respect des consignes contribue à la qualité du papier recyclé. Les bénéfices résultants des tonnes de papiers collectées servent à financer les projets pédagogiques de l'école : sorties scolaires, spectacles, visites...

Deux fois par an, suite à la transmission à l'Association des Parents d'Elèves du relevé des tonnages, le SMICTOM calcule la rémunération associée aux tonnages collectés, comme suit :

- 40 euros par tonne de papiers collectés de bonne qualité.
- 70 euros par tonne de journaux collectés.

Ce prix est révisable annuellement selon les conditions économiques.

Plus de renseignements sur le [www.jadoptezerodechet.fr](http://www.jadoptezerodechet.fr)



---

**Contact presse :** Camille VENDÉ

**Chargée de communication Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**

**SMICTOM d'Ille et Rance/SMICTOM des Forêts**

**02 30 71 00 44 – [communication@smictom-tinteniac.fr](mailto:communication@smictom-tinteniac.fr)**